



NOTRE DAME DE  
BELLECOMBE

STATION VILLAGE  
SAVOIE MONT-BLANC

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 07 / 2025

### Alignement individuel

### Parcelle A0996 Route de Crest-Voland

Le Maire de la commune de Notre-Dame de Bellecombe,  
Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,  
Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Sandra ROSSI, géomètre-expert à Albertville, en date du 28 juin 2024, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017),

### Arrête

**Article 1** – La limite de fait correspond à la limite de propriété, qui est constatée suivant la ligne : 500-105.  
Repères de la limite : borne nouvelle O.G.E. – marque de peinture

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets définis ci-dessus.

**Article 2** - La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait.

Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

**Article 3** – Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires riverains concernés et à Sandra ROSSI, géomètre-expert à Albertville.

**Article 4** - Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP1135 (38022) Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Notre-Dame de Bellecombe, le 28 janvier 2025.

M. le Maire,  
MOLLIER Philippe



**NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE (73)**

Numéro cadastral : Section A - Parcelle n° 996

Date : 28 Juin 2024

COMMUNE de

21 JAN. 2025

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

---

# PROCES VERBAL CONCOURANT A LA DELIMITATION DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES (P.V. 3P.)

---

Géoréférencement : RGF 93, CC45  
Coordonnées Lambert 93 (CC-45 Zone 4)  
précision centimétrique

## Plan de situation



Centroïde : X= 1973280, Y= 4295640  
RGF 93, CC45 (zone 4)

Réalisation :

Agence ROSSI, Géomètre-Expert  
 50, Rue Suarez  
 73 200 ALBERTVILLE  
 Tél : 04.79.37.61.75.  
 Fax : 04.79.37.63.67.  
 E-mail : contact@agence-rossi.fr

## Plan de Délimitation de la Propriété des Personnes Publiques

**ATTENTION**  
 Ce document ne devra être reproduit qu'en couleurs  
 pour conserver la lisibilité conformément à sa légende.



**Nota :**

Système Planimétrique rattaché en coordonnées R.G.F. 93 C.C. 45 Téria.  
 Système Altimétrique rattaché en système NGF-IGN 1969 Téria.

- Position INDICATIVE du parcellaire CADASTRAL après agrandissement GRAPHIQUE du cadastre et calage sur des POINTS "DURS" existants.
- CE PARCELLAIRE CADASTRAL NE POURRA JAMAIS ETRE UTILISE COMME BASE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS, PROSPECTS,... SEULE LA REALISATION D'UN BORNAGE CONTRADICTOIRE SUIVI D'UN PLAN ET PROCES-VERBAL SIGNE DE TOUTES LES PARTIES PERMETTRA DE FIXER LES LIMITES.
- Limites qui feront l'objet d'un Procès-verbal de délimitation de la Propriété des Personnes Publiques (PV3P).
- Limite divisoire de la parcelle A-996, bornée le 28 Juin 2024.
- Limite divisoire du tènement foncier (A-996 et 999), bornée le 28 Juin 2024.

Y= 4295.660

Y= 4295.660

Y= 4295.640

Y= 4295.640

Y= 4295.620

Y= 4295.620

X= 1973.260

X= 1973.300

X= 1973.320

**Légende :**

- Point non matérialisé.
- Clou d'arpentage.
- Borne O.G.E.
- Borne ancienne pierre.
- Piquet bois.
- Marque de peinture.
- Pointe torsadée
- Spit (repère métallique).

**Légende topographique :**

Lampadaire	Zone boisée
Poteau électrique	Haie
Coffret électrique	Arbres
Poteau telecom	Bord goudron
Coffret telecom	Bordure bas
Bouche à clé	Bordure haut
Poteau incendie	Toiture
Grille	Balcon
Gaz	Marquage au sol
Coffret de gaz	Clôture
Réseaux Divers	Fenêtre
Panneaux	Mur
	Bâtiment relevé
	Pierre/Rocher
	Poubelle

Points matérialisant les limites			
Points	X	Y	Nature
500	1973280.44	4295631.16	Borne nouvelle O.G.E.
105	1973267.91	4295636.89	Marque de peinture.
Points d'Appui			
Points	X	Y	Nature
4041	1973275.10	4295662.41	Spit (repère métallique)
4106	1973277.73	4295652.32	Angle de bâtiment
4210	1973309.75	4295640.42	Clou d'arpentage



Echelle : 1/200  
 Réf. 24-129